

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Tombé

AMENDEMENT

N ° SPE262

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 13 BIS

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« économique »

insérer le mot :

« , sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones seront établies à partir de critères définis par décret. Outre l'évolution économique et démographique des professionnels, il semble nécessaire que soient inclus des critères sociaux des zones concernées.